



Direction des Arts et de la Culture

APPEL À PROJETS

Opération « Trop Puissant »

Année scolaire 2022/2023

Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://extranet-lycee.maregionsud.fr>

« Trop Puissant » - Appel à projets 2022 /2023

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Date limite : 03 juin 2022 (minuit)

1. Constats, objectifs et orientations

Bien que les troubles auditifs concernent principalement les populations les plus âgées, les études menées par les organismes de santé publique montrent que les jeunes sont de plus en plus nombreux à souffrir de troubles de l'audition.

Un jeune sur quatre entre 16 et 25 ans est atteint de déficience auditive notamment due à une surexposition sonore.

Que ce soit dans les salles de concert, en discothèque ou avec un smartphone, les jeunes sont très régulièrement exposés à un niveau sonore élevé. Or l'exposition intense au bruit, si elle est prolongée ou répétée peut provoquer des lésions graves voire irréversibles, du système auditif.

Face à ce constat alarmant, et conformément au Programme national de sensibilisation et d'information pour une bonne gestion sonore, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, a lancé en 2002, à destination des jeunes, une campagne de sensibilisation et de prévention aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées.

Depuis 19 ans, le dispositif « Trop Puissant », en constant renouvellement, encourage ainsi les lycéens et les apprentis provençaux, alpins et azuréens à adopter une meilleure gestion sonore et des pratiques musicales plus responsables.

Le dispositif « Trop Puissant » a pour objectif de :

- **Sensibiliser les lycéens et les apprentis aux risques physiques, psychiques et somatiques liés à l'exposition aux décibels,**
- **Sensibiliser les lycéens et les apprentis aux conséquences sociales, personnelles et professionnelles des traumatismes auditifs,**
- **Amener les lycéens et les apprentis à modifier leur comportement de consommation musicale et à mieux gérer leur environnement sonore.**

2. Modalités pédagogiques et contenu

⇒ **L'art et la manière « Trop Puissant »**

Des séances de prévention interactives sous forme de concerts-pédagogiques articulées en 2 temps

1er temps artistique

- la prestation live du groupe DIRLO (hiphop)
- Les titres s'articuleront avec des messages de prévention vidéo, l'ensemble présenté par un un/une animateur (trice).
- À travers l'histoire des musiques amplifiées et des avancées technologiques liées au son, les musiciens délivrent des messages d'information et de sensibilisation sur les

pratiques musicales et d'écoute, sur les systèmes d'amplification du son, sur l'appareil auditif, sur les traumatismes auditifs et les moyens de protection.

2ème temps pédagogique

- Rencontre-débat entre les lycéens, le groupe et des intervenants santé (Urapeda, autres...)

Le débat très interactif devra apporter des réponses concrètes quant à la prévention des risques auditifs tout en sollicitant la participation active des lycéens. Il s'agira d'un temps de parole un peu plus libre qui mettra en lumière des problématiques plus actuelles issues des préoccupations réelles des lycéens. D'autres enjeux et sujets d'attention dans les pratiques sociales et culturelles des jeunes pourront être

Des outils de prévention

- Des protections auditives en mousse à essayer en direct,
- Un livret pédagogique reprenant tous les sujets traités en séance (histoire de l'amplification sonore, aspects techniques du son, physiologie de l'oreille, moyens de protection, lieux d'information, législation, etc.) délivré aux enseignants et à télécharger en ligne,
- Un flyer à destination des jeunes rappelant les principaux messages de prévention, les comportements à adopter en fonction du temps d'exposition et de l'intensité du volume sonore,
- Des affiches de prévention à destination des établissements scolaires pour les infirmeries, les Centres de documentation, le(s) bureau(x) des Conseillers d'éducation
- Des pages dédiées au dispositif sur le site de Arsud
<https://arsud-regionsud.com/spectateur/trop-puissant>

Une tournée régionale de concerts-pédagogiques

- **Une douzaine de séances** le matin et ou l'après-midi **au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2023** (en fonction du contexte épidémique)
- **150 à 300** élèves participants accueillis à chaque séance,
- **4 à 6 salles** de spectacle, lieux de diffusion de musiques actuelles et théâtres.
Les lieux seront définis ultérieurement en fonction de la proximité des établissements participant au dispositif.

Une implication des établissements en amont, pendant et en aval des concerts pédagogiques

- ***Désignation de deux référents-relais dotés des missions suivantes :***
 - Relayer l'information auprès des élèves ou des apprentis et de l'équipe pédagogique en amont de la séance (date et horaires de séance, **organiser le transport dont la prise en charge financière est assurée par l'établissement...**).
 - Assurer l'accompagnement lors des séances avec un encadrement suffisant des élèves ;
 - Assurer un suivi pédagogique auprès des jeunes après la séance (remplissage des questionnaires d'évaluation et renvoi, mise à disposition des livrets pédagogiques et des affiches de prévention, poursuite des actions de prévention...).

▪ **Sous l'appliquatif « Viladeduc » :**

Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://extranet-lycee.maregionsud.fr>

« Trop Puissant » - Appel à projets 2022-2023

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Date limite : 04 juin 2022

- Préciser le nom, la fonction, le numéro de portable et le mail de chacun des référents-relais (informations à jour et indispensables).
- Fournir impérativement toutes les coordonnées du chef d'établissement qui sera informé de l'inscription au dispositif : nom, prénom, mail et téléphone.
- **Mise en place d'actions d'accompagnement du dispositif**
 - Actions initiées par la communauté éducative, les élèves ou les apprentis.
 - Actions organisées au sein même ou à l'extérieur de l'établissement.

[Demandez le programme !](#)

Durée totale de la séance (environ 1 heure 30)

- Accueil des élèves et des encadrants
- Présentation dynamique de la Région (compétence jeunesse, lycées, apprentissage), du dispositif Trop Puissant, des objectifs de la séance et d'Arsud par l'animateur/journaliste
- Live des musiciens avec en parallèle les messages de prévention / différentes affections de l'oreille dues au « son trop fort »
- Après le concert, temps de rencontre-débat, échanges à partir des questions des élèves avec en appui le prestataire santé.

L'animateur/journaliste sera à l'organisation de la distribution de parole et pourra reformuler les questions et donner la parole au bon interlocuteur (santé, musique/artistique, institution)

- Question des modalités d'évaluation de la séance

[Les acteurs en coulisses de « Trop Puissant »](#)

- Coordination Générale : Arsud

- Organisation de la tournée de concerts-pédagogiques (programmation avec les salles de spectacle, coordination avec les artistes, régie générale technique, etc.).
- Conception et mise à disposition des outils de prévention (flyers, livrets pédagogiques, affiches de prévention, bouchons d'oreille, etc.).
- Elaboration des contenus des séances, des documents pédagogiques et de l'évaluation du dispositif en lien avec le prestataire santé de la Région

- Collaboration artistique : La mission Musiques Actuelles de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et Arsud

- Repérage et sélection des groupes de musiques actuelles susceptibles d'être formés aux interventions de prévention.

- **Prestation santé** : Association ou société spécialisée dans les questions relatives à la surdité et à la prévention des traumatismes auditifs

- Formation des musiciens intervenants à la prévention relative aux risques auditifs
- Collaboration à l'élaboration du contenu des outils pédagogiques
- Accueil et suivi des établissements participants
- Collaboration à la mise en place des procédures d'évaluation

- **Partenaires** :

- Les Académies d'Aix-Marseille et de Nice
- La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF PACA)
- L'Association régionale des Directeurs des CFA de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les salles de spectacle régionales
- La Sacem, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

3. Modalités et critères de sélection

Les lycées et CFA des académies d'Aix-Marseille et de Nice sont invités à participer à cette opération.

Les interventions se déroulent dans des lieux de diffusion.

Le choix des établissements retenus se fera en coordination avec les services des deux Rectorats des Académies, de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Association régionale des Directeurs des CFA de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La liste des lycées et des CFA bénéficiaires sera établie pour la rentrée de septembre.

Seront pris en compte :

- **La pertinence des éléments exposés** dans le dossier de candidature,
- **Le rayonnement envisagé dans l'établissement,**
- **La transversalité de l'équipe pédagogique porteuse du projet.**

En outre, l'établissement devra impérativement prévoir la présence de professeurs pour assurer l'encadrement des élèves présents lors de l'intervention. Les infirmiers(es), documentalistes ou CPE peuvent utilement être associés à cette opération afin d'en assurer le relais auprès des autres classes de l'établissement.

Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux des concerts-pédagogiques sont à la charge de l'établissement.

Procédure d'inscription

⇒ Saisie de la demande faisant acte de candidature

Pour remplir votre dossier, la saisie s'effectue obligatoirement et directement sur l'appliquatif extranet des établissements. Pour être en ligne, il suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <https://extranet-lycee.maregionsud.fr>
Merci de vous référer au « Mode opératoire » joint à cet appel à projets.

Date limite pour l'inscription : **4 juin 2022 inclus**

AUCUN DOSSIER PAPIER, NI PIÈCE JOINTE NE SERONT ACCEPTÉS

⇒ Transmission des pièces administratives complémentaires

Cette inscription sur l'appliquatif extranet doit être complétée par les pièces administratives suivantes :

- l'état récapitulatif de la demande signé**, édité à partir de l'appliquatif extranet au moment de la clôture du dispositif
- la lettre de demande de participation** au dispositif signée par le chef d'établissement à l'attention du Président de la Région

- L'acte relatif à la délibération du Conseil d'administration**

Ces pièces doivent être transmises **par mail** à la Région à l'adresse suivante : jhanania@maregionsud.fr

⇒ **Pour le conseil concernant votre projet**
Véronique BOYADJIAN - Chargée de mission
Régie culturelle régionale
Carrefour de la Malle – CD 60D
13320 Bouc-Bel-Air
Tél. : 04 42 94 96 40
v.boyadjian@regie-maregionsud.com

⇒ **Pour l'instruction des dossiers**
Joëlle Hanania - Chargée de mission EAC
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction des Arts et de la Culture
Tél : 04 88 73 78 13 / 06 99 36 47 26
jhanania@maregionsud.fr